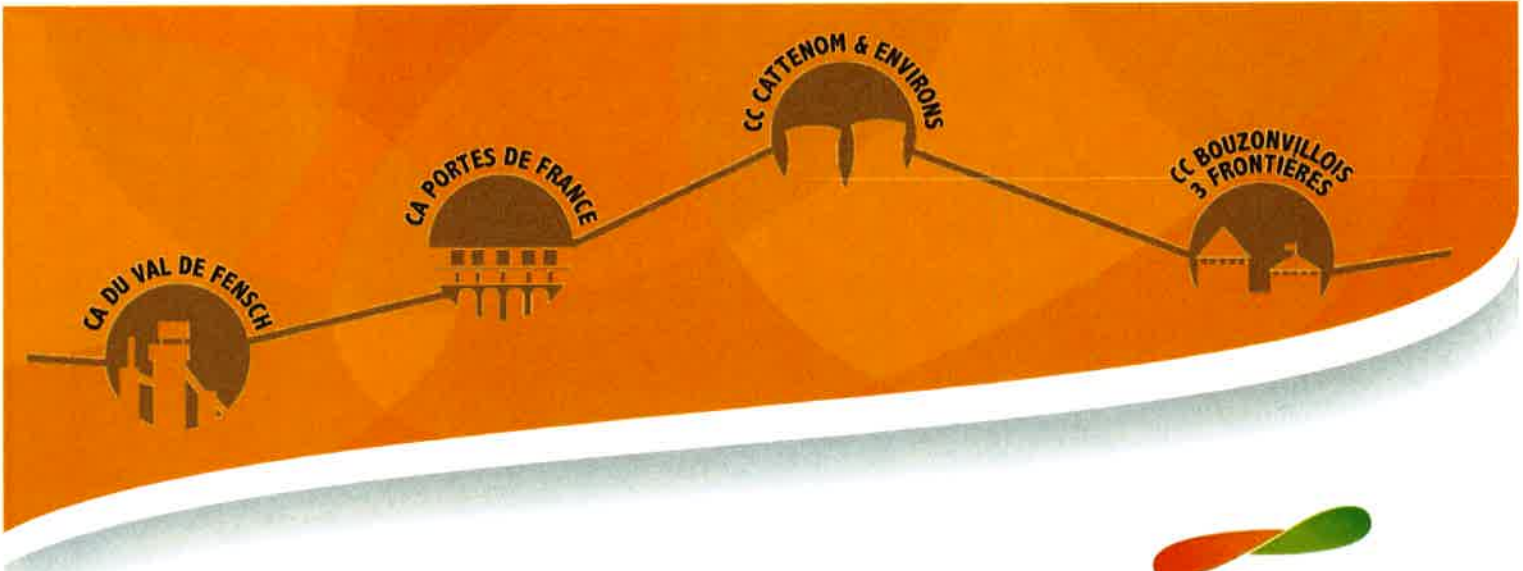


ARRIVÉE
19 JUL. 2021
SOUS-PRÉFECTURE
DE THIONVILLE




RAPPORT ANNUEL 2020

SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE
PREVENTION ET DE LA GESTION DES DECHETS
MENAGERS ET ASSIMILES

Publié(e) le1.5. JUIL. 2021.....
Notifié(e) le
Yutz, le1.5. JUIL. 2021.....
Le Directeur Général des Services,
par la délégation du Président.




Stéphanie SIEBERT

Sommaire

Les obligations des collectivités en matière de déchets.....	3
Les dispositions législatives	4
CHAPITRE 1 - Les indicateurs techniques	5
A Création du SYDELON.....	5
B Organisation interne du SYDELON.....	6
C Organisation des compétences transport et traitement	9
CHAPITRE 2 - Les indicateurs financiers	19
A Les ordures ménagères	19
B Les recyclables.....	21
C Le verre.....	24
D Les déchèteries.....	26
E Synthèse des tonnages transportés et traités.....	29
CHAPITRE 3 – PERSPECTIVES	31
A Les études et les projets.....	31
B Le programme local de Prévention.....	39
ANNEXE 1 – Indicateurs financiers des Ordures Ménagères par EPCI.....	40
ANNEXE 2 – Indicateurs financiers des Recyclables par EPCI.....	41
ANNEXE 3 – Indicateurs financiers des déchèteries par EPCI.....	43
Lexique	44

Les obligations des collectivités en matière de déchets

Décret n°2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets :

« Le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets...

...le rapport sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets est transmis aux maires des communes membres, qui en font rapport à leurs conseils municipaux, avant le 30 septembre...,

...Le contenu du rapport sur le service d'élimination des déchets est tenu à la disposition du public au siège de l'établissement public de coopération intercommunale et, dès sa transmission, dans les mairies des communes membres »,

Décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets.

Ce décret précise le détail des indicateurs techniques et financiers devant obligatoirement figurer dans le rapport annuel notamment :

- ✓ pour les indicateurs techniques : le territoire desservi, la localisation des unités de traitement et les exploitants, la nature des traitements,
- ✓ pour les indicateurs financiers : le montant annuel global des dépenses d'investissement et de fonctionnement, le montant annuel des prestations, le montant des aides et soutiens, les recettes etc.

Les dispositions législatives

a) La Loi de transition énergétique

Le second semestre 2015 a été marqué par des avancées législatives importantes dans les domaines de la prévention et de la gestion des déchets et, plus globalement, de l'économie circulaire, que les territoires devront rapidement prendre en compte, en termes de planification, mais aussi de gestion opérationnelle des déchets.

Ainsi, la loi de transition énergétique pour la croissance verte définit des objectifs ambitieux :

- réduire de 10 % les déchets ménagers (2020) ;
- recycler 70 % des déchets du BTP (2020) hors périmètre de compétence du SYDELON ;
- l'extension des consignes de tri (2022) ;
- réduire de 50 % les déchets admis en installations de stockage (2025).

b) La Loi portant sur la Nouvelle organisation territoriale de la république (Loi NOTRe) du 7 août 2015

Cette loi confie désormais aux régions l'élaboration et le suivi du plan de prévention et gestion de tous les déchets, complété par l'intégration d'un plan économie circulaire, donnant ainsi une nouvelle dimension territoriale à la compétence déchets.

c) La Loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie (dite loi AGEC)

Ce texte a avancé la date de la généralisation du tri à la source des biodéchets au 31 décembre 2023 (prévue initialement pour 2025).

La réalisation des objectifs de ces deux textes suppose de profondes évolutions quant aux flux mobilisés et l'organisation de leur traitement.

CHAPITRE 1

Les indicateurs techniques

A Création du SYDELON

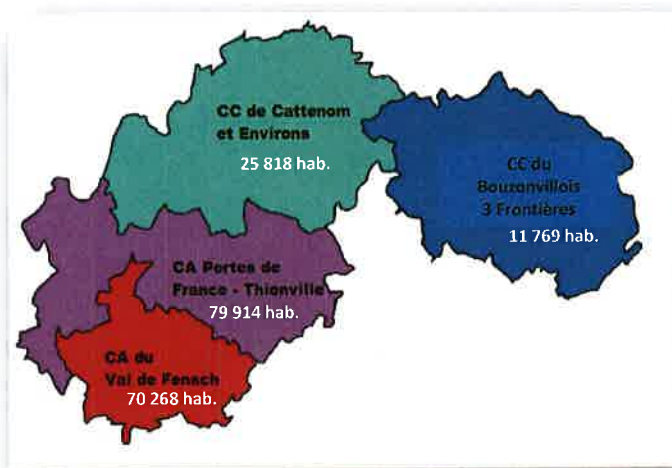
Le SYDELON : syndicat mixte de transport et traitement des déchets ménagers de Lorraine Nord a été créé par un arrêté préfectoral du 23 décembre 2010, texte publié au Référentiel Général d'Accessibilité pour les Administrations (RGAA) le 25 janvier 2011. Son siège se situe depuis octobre 2015 à l'Espace Cormontaigne, 1A avenue Gabriel LIPPMANN - 57 970 Yutz.

Le but de la création de cette structure était se fédérer afin de regrouper les tonnages et ainsi obtenir les meilleurs tarifs. La principale mission du SYDELON était de réfléchir ensemble à une valorisation optimale de l'ensemble des flux du territoire mais aussi et surtout trouver une solution alternative à l'enfouissement.

Depuis 2012, date d'entrée en vigueur des premiers marchés, l'ensemble des flux est géré par des prestataires extérieurs privés.

En 2020, un renouvellement de l'ensemble des marchés de transport et traitement a eu lieu pour l'ensemble des 4 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale composant le SYDELON.

En janvier 2017, la Communauté de Communes des 3 Frontières a fusionné avec la Communauté de Communes du Bouzonvillois pour devenir la Communauté de Communes du Bouzonvillois 3 Frontières (CCB3F). Ce territoire a pour particularité d'appartenir à 2 syndicats. L'ex territoire de la CC3F fait partie du SYDELON et l'ex CC du Bouzonvillois fait partie du SYDEME.



B Organisation interne du SYDELON

1) Les élus

Le fonctionnement du SYDELON est assuré par une assemblée syndicale composée de 20 membres renouvelée tous les six ans à l'issue des élections municipales et communautaires.

En 2020, la gouvernance du SYDELON a été renouvelé le 23 septembre 2020, la représentation des différents adhérents s'établit de la manière suivante :

- 1 délégué titulaire et un 1 délégué suppléant par tranche entière ou entamée de 10 000 habitants.
- Un bureau syndical composé du Président et des 5 Vice-Présidents est mis en place:
- **Michel PAQUET** : Président, (Maire de Zoufftgen et Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs (CCCE)),
- **Patricia RENAUX** : 1^{ère} Vice - Présidente, (Adjointe à la Mairie de Thionville et Vice – Présidente à la Communauté d'Agglomération Portes de France-Thionville (CAPFT)) en charge de la prévention et de la mise en place d'une filière biodéchets sur le territoire,
- **Jean-François MEDVES** : 2^{ème} Vice – Président (Adjoint à la Mairie d'Uckange et Vice-Président à la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch (CAVF)) en charge du projet de centre de transfert et du projet de recyclerie,
- **Jean-Paul TINNES** : 3^{ème} Vice - Président, (Maire de Montenach et Vice – Président à la Communauté de Communes du Bouzonvillois 3 Frontières (CCB3F)) en charge du projet centre de tri,
- **Xavier DE LAZZER** : 4^{ème} Vice – Président (Adjoint à la Mairie de Kuntzig (CAPFT)) en charge des finances,
- **Alexandra REBSTOCK-PINNA** : 5^{ème} Vice – Présidente (Maire de Nilvange et Vice-Présidente à la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch (CAVF)) en charge de l'étude du développement de nouvelles filières sur les déchèteries.

B Organisation interne du SYDELON

2) Le personnel administratif

En 2020, le nombre d'emplois permanents s'élève à 5 agents équivalents temps plein :

- Une Directrice générale des services,
- Une chargée de mission « prévention et communication »,
- Un animateur Biodéchets et Economie Circulaire,
- Un responsable des finances et de la paye,
- Une assistante de direction,

Nous n'avons plus de poste à temps partiel de juriste depuis juillet 2019.

S'agissant des autres services, le SYDELON doit faire appel à des prestataires privés pour :

- la maintenance informatique, le téléphone et la photocopieuse,
- l'envoi et la réception de courrier,
- le nettoyage des locaux.

3) Le financement du service

Cette année encore et pour la dernière année, le budget du syndicat était alimenté par une cotisation annuelle de chaque EPCI correspondant à hauteur de 2 euros TTC par habitant. Cette somme est utilisée pour les dépenses de fonctionnement du syndicat : dépenses d'administration générale, études et développement. Elle sera réévaluée en fonction des projets.

Le SYDELON procède également à un appel à participation en début d'année lui permettant de régler les factures.

Il s'agit en réalité d'une avance de trésorerie qui sera régularisée en N+1 conformément aux statuts.

Elle est versée chaque mois par les EPCI car les factures sont mensuelles.

Une fois le compte administratif terminé, il est alors possible de comparer les factures reçues correspondant à la dépense réelle avec l'appel à participation qui est une dépense prévisionnelle.

Enfin, le SYDELON procède alors à une régularisation conformément aux statuts et à la convention financière signée entre le syndicat et chaque EPCI.

4) Le siège du SYDELON

Les services sont hébergés dans des locaux situés 1A avenue Gabriel Lippmann à Yutz.

La surface totale louée est de 125 m².

C Organisation des compétences transport et traitement

Le SYDELON ne possède aucune unité de traitement sur son territoire, il doit donc faire appel à des prestataires privés chargés d'effectuer le transport et le traitement des flux. Pour cela, le SYDELON externalise toutes les prestations par le biais de marchés publics.

Les nouveaux prestataires retenus à compter du 1^{er} janvier 2020 et ce pour une période initiale de 3 ans avec deux reconductions possibles d'1 an chacune soit au total 5 ans sont :

- la société **SUEZ RV NORD EST** pour le traitement des déchets ménagers sur le territoire du SYDELON,
- la société **SUEZ RV NORD EST** pour le transfert et transport des déchets ménagers et des recyclables collectés sur le territoire du SYDELON,
- la société **PAPREC RESEAU** pour le tri et conditionnement des emballages ménagers et journaux magazines en extension des consignes de tri des plastiques,
- la société **MINERIS SAS** pour les prestations de vidage des points d'apports volontaires en verre et le transport vers un verrier agréé.

1) Flux d'ordures ménagères (OM)

Depuis janvier 2020, le prestataire retenu pour ce flux est SUEZ, l'offre comprend un mode de traitement mixte :

- 74,5 % des tonnes sont enfouies, 19 % des tonnes sont incinérées, 6,5 % tonnes sont envoyées sur l'unité de Tri-Mécano-Biologique (TMB) de Maxival, outil géré par le Syndicat Mixte de Traitement des Ordures Ménagères de Villers-la-Montagne (SMTOM).

Une fois collecté, les sacs d'OM sont stockés sur un centre de transit :

- ✓ site de Manom (site public) pour la Communauté d'agglomération Porte de France-Thionville (CAPFT), pour la Communauté de Communes de Cattenom et Environs (CCCE) et pour la Communauté de Communes du Bouzonvillois 3 Frontières (territoire Ex-CC3F),
- ✓ site de Lorval (site privé) pour la Communauté d'agglomération du Val de Fensch (CAVF).

Ensuite des transporteurs rechargent des camions qui se dirigent sur les sites de traitement en respectant la répartition par type de traitement.

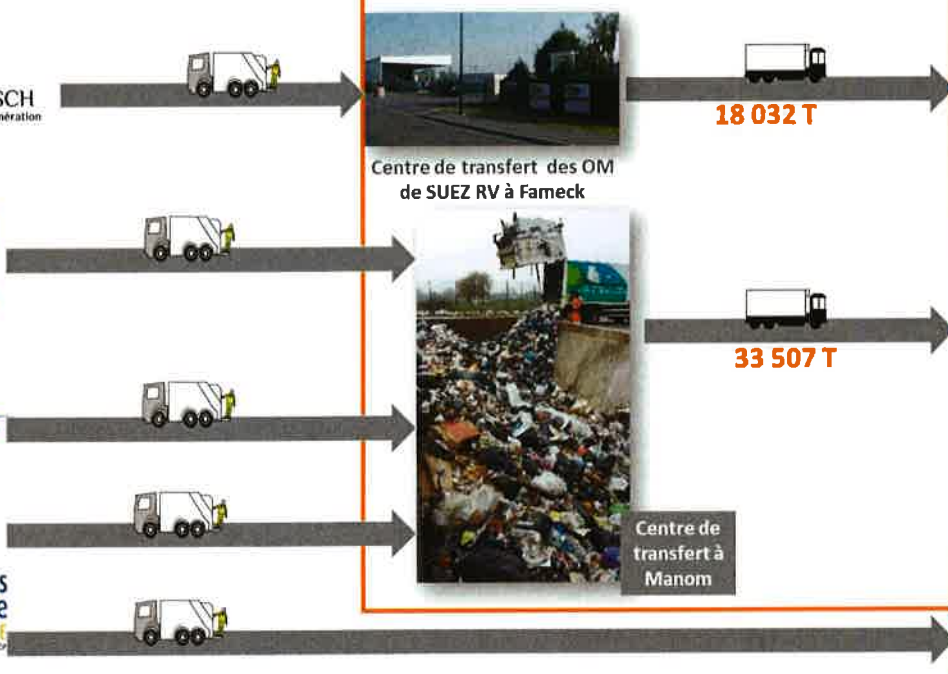
Notons que les EPCI membres n'ont pas mis en place de collecte de biodéchets qui viendrait réduire la part des déchets ultimes. Seules l'ex-CC3F a mis en place la Redevance Incitative depuis 2012 et la CAVF a mis en place une Taxe incitative (TEOMi) au 1^{er} janvier 2018 avec une première facturation en 2019.

La CAPFT se lance dans la collecte des biodéchets à compter de juin 2021 avec une expérimentation sur 1 an puis une montée en puissance pour couvrir l'ensemble de son territoire en 2024.



Ordures Ménagères

Marché de transport avec SUEZ RV



Marché de traitement avec SUEZ RV



Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux de SUEZ à Montols-la-Montagne (ISDND)



Unité de Valorisation Énergétique d'Hagans à Metz (UVE)



Tri Mécano Biologique Maxival à Villers-la-Montagne (TMB)

39 410 T

10 061 T

2 884 T

18 032 T

33 507 T

2) Flux des recyclables

Chaque EPCI a des modes de collecte des recyclables hors verre différents.

La CAPFT collecte les recyclables en multimatériaux en porte à porte et les Journaux Revues Magazines (JRM) en points d'apport volontaire.

Une collecte des cartons des professionnels est organisée sur les communes de Thionville et Terville.

La CAVF collecte en porte à porte les recyclables en multimatériaux.

La CCCE et l'ex périmètre de la CC3F collectent les recyclables en deux modes :

- porte à porte en sacs transparents pour les emballages,
- en points d'apport volontaire pour les JRM.

MULTIMATERIAUX





Collecte Multimatériaux
Collecte JRM en PAV
Collecte cartons des professionnels



Collecte Multimatériaux



Collecte Emballages
Collecte JRM en PAV



Collecte Emballages
Collecte JRM en PAV

Recyclables



Marché de transport avec SUEZ RV



7 732 T de
Multimatériaux



1 486 T d'Emballages

1 149 T de JRM

228 T de cartons

Centre de transfert des Recyclables
de SUEZ RV à Farnack

Marché de tri avec PAPREC



Centre de tri des Recyclables de
PAPREC à Dieulouard

JRM : Journaux Revues Magazines
PAV : Point d'Apport Volontaire

Le passage à l'extension des consignes de tri des plastiques (ECT)

Les 4 EPCI ont souhaité passer à l'extension des consignes de tri des plastiques (ECT) :

- 1^{er} novembre 2019 pour la CAPFT,
- 1^{er} janvier 2020 pour la CAVF,
- 1^{er} septembre 2020 pour la CCCE et la CCB3F.

Le centre de tri de PAPREC à Dieulouard a répondu à l'appel à projet de l'éco-organisme CITEO afin d'être agréé par ce dernier. Il a été retenu à l'été 2019.

En parallèle, les EPCI ont candidaté auprès de CITEO afin d'être retenus pour collecter leur territoire en ECT. Les 4 EPCI ont été lauréats.

Ainsi les 4 EPCI étant lauréats et le centre de tri étant agréé, les EPCI vont pouvoir bénéficier des soutiens de CITEO pour la mise en place des ECT et sur les tonnages collectés.



Nouvelles consignes de tri pour les plastiques : désormais tous les emballages plastiques sont à trier.

3) Flux du verre

Chaque EPCI dispose de points d'apports volontaires pour la collecte du verre enterrés ou aériens. Au total, 736 conteneurs à verre sont répartis sur le territoire du Sydelon.



Verre



4) Flux des déchets issus des déchèteries

Les nouveaux prestataires retenus pour le traitement des 8 flux issus des déchèteries à compter du 1^{er} janvier 2020 sont :

- La société **SUEZ RV NORD EST** pour le traitement des déchets tout venant issus des déchèteries,
- la société **DERICHEBOURG ENVIRONNEMENT** pour le traitement des ferrailles et des batteries issues des déchèteries,
- la société **CITRAVAL** pour le traitement du bois issu des déchèteries,
- la société **CITRAVAL** pour le traitement et valorisation du carton issu des déchèteries,
- la société **CEDILOR** pour traitement des Déchets Dangereux Spéciaux (DDS) issus des déchèteries,
- la société **REMONDIS** pour le traitement des gravats,
- la société **SUEZ ORGANIQUE** pour la valorisation des déchets végétaux.

Le transport et le traitement des déchets issus des 11 déchèteries est géré par le SYDELON.

Onze déchèteries sont concernées par les marchés passés à compter du **1^{er} janvier 2020**. Il s'agit des déchèteries suivantes :

- Déchèterie à Algrange
- Déchèterie à Cattenom
- Déchèterie à Florange
- Déchèterie à Halstroff
- Déchèterie à Havange
- Déchèterie à Hayange
- Déchèterie à Hettange-Grande
- Déchèterie à Rettel
- Déchèterie à Thionville
- Déchèterie à Veymerange
- Déchèterie à Yutz

Le transport et le vidage des bennes sont assurés par la société CITRAVAL depuis le 1^{er} janvier 2020. Elles sont ensuite emmenées sur le lieu de traitement.



Déchèteries



4 déchèteries
Havange, Thionville, Veymerange et Yutz

3 déchèteries
Algrange, Florange et Hayange

2 déchèteries
Cattenom et Hettange-Grande

2 déchèteries
Halstroff et Rettel



Excepté le tout-venant de la déchèterie à Hettange-Grande qui est transporté par la CCCE

Marché de traitement des 8 flux



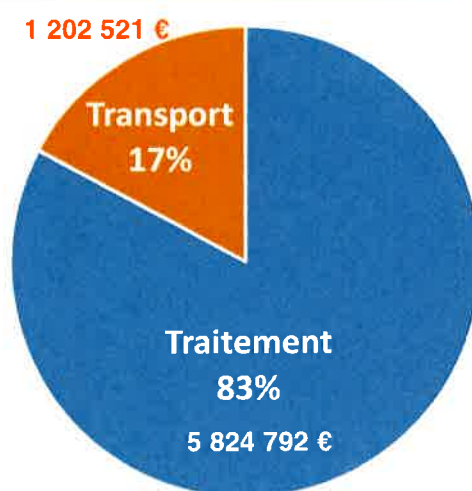
DDS : Déchets Diffus Spéciaux

CHAPITRE 2

Les indicateurs financiers

A Les Ordures ménagères (OM)

	Traitement par SUEZ RV TTC	Transport	Coût total TTC
CAPFT	2 943 463 €	528 857 €	3 472 320 €
CAVF	1 996 765 €	515 182 €	2 511 946 €
CCCE	734 087 €	130 838 €	864 926 €
Ex-CC3F	150 478 €	27 644 €	178 121 €
SYDELON	5 824 792 €	1 202 521 €	7 027 313 €



Voir détail en Annexe 1 page 40.

Prix moyen des OM Transport + Traitement

2016	2017	2018	2019	2020
102 €	99 €	106 €	113 €	134 € TTC à la tonne
30 €	29 €	30 €	31 €	37 € TTC à l'habitant

Le coût est à la hausse de 18 % suite à la signature de nouveaux marchés à compter du 1^{er} janvier 2020.

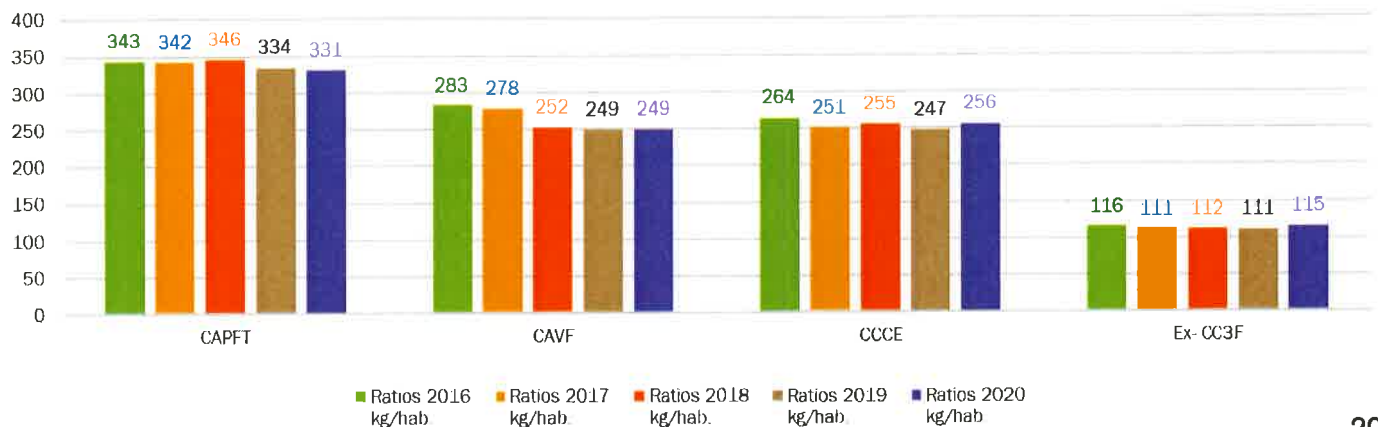
Le traitement est passé de 66,03 € HT/T en 2019 à 85 € HT/T en 2020 mais avec une part de valorisation plus grande :

Site de valorisation	Part en 2019	Part en 2020
Incinération à HAGANIS	10,2 %	19 %
Traitement au Tri-Mécano-Biologique à Maxival	3,7 %	6,5 %

Ordures Ménagères	Ratios 2016 kg/hab.	Ratios 2017 kg/hab.	Ratios 2018 kg/hab.	Ratios 2019 kg/hab.	Ratios 2020 kg/hab.
CAPFT	343	342	346	334	331
CAVF	283	278	252	249	249
CCCE	264	251	255	247	256
Ex- CC3F	116	111	112	111	115
SYDELON	297	291	284	276	277

La tendance est au maintien des ratios d'ordures ménagères.

Ordures Ménagères
Evolution des ratios par habitants (kg/hab.)



B Les Recyclables

	Transport par SUEZ RV TTC	Tri par PAPREC TTC	Coût total TTC
CAPFT	197 283 €	702 885 €	900 167 €
CAVF	195 586 €	840 056 €	1 035 643 €
CCCE	69 259 €	208 133 €	277 391 €
Ex-CC3F	40 389 €	110 587 €	150 976 €
SYDELON	502 516 €	1 861 661 €	2 364 177 €

Voir détail en Annexe 2 page 41.

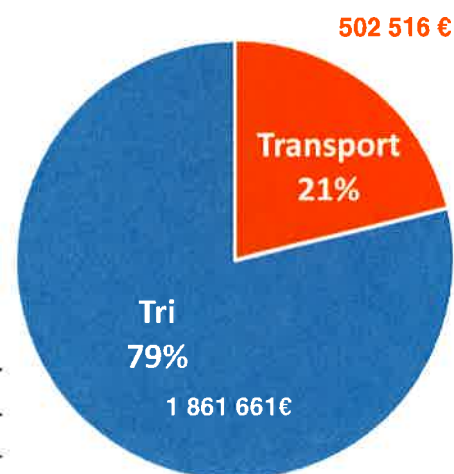
Prix moyen des Recyclables hors verre Transport + Tri

2016	2017	2018	2019	2020
176 €	178 €	183 €	202 €	223 € TTC à la tonne
9 €	9 €	10 €	10 €	13 € TTC à l'habitant

Coût auquel il faut déduire les recettes issues des soutiens des Eco organismes et de la vente des matériaux.

Le coût est à la hausse de 10 % suite à la signature de nouveaux marchés à compter du 1^{er} janvier 2020.

Cette hausse de 21 € TTC/T est lié au passage à l'extension des consignes de tri des plastiques (ECT) pour les 4 adhérents du SYDELON.

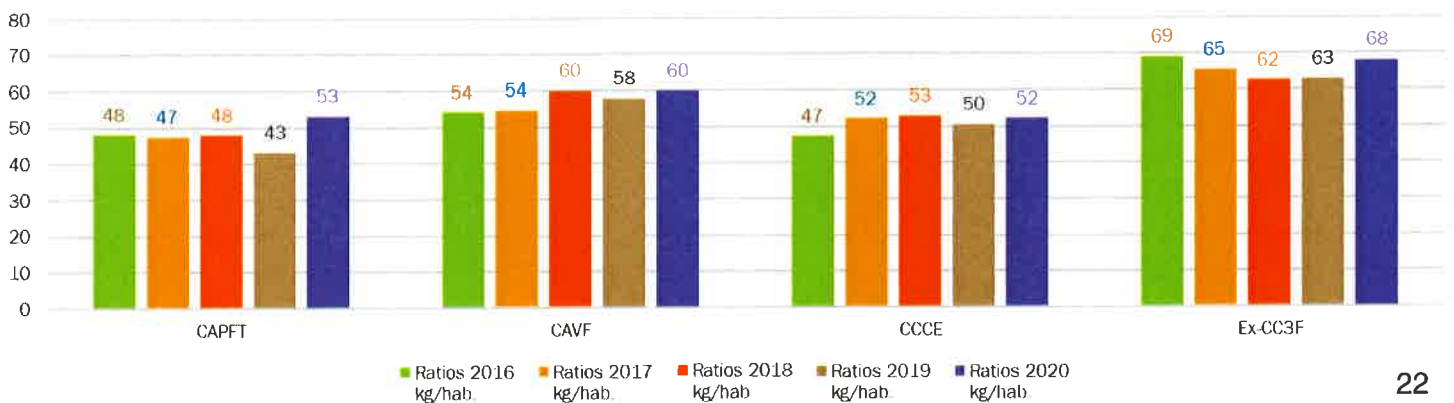


TRI	Ratios 2016 kg/hab.	Ratios 2017 kg/hab.	Ratios 2018 kg/hab.	Ratios 2019 kg/hab.	Ratios 2020 kg/hab.
CAPFT	48	47	48	43	53
CAVF	54	54	60	58	60
CCCE	47	52	53	50	52
Ex-CC3F	69	65	62	63	68
SYDELON	52	52	54	51	56

Suite au passage aux ECT, les ratios de recyclables captés ont augmenté sur l'ensemble du territoire de près de 10% soit 5 kg/hab/an.

Cette hausse s'explique par les nouveaux plastiques acceptés dans la collecte sélective mais également par un effet d'entraînement lié à la simplification des consignes de tri.

Recyclables
Evolution des ratios par habitant (kg/hab.)



➤ **Recettes** issues de la revente des papiers et des cartons

Recettes de revente de matériaux perçues par le Sydelon			
Rachat des papiers par UPM			
	Tonnage Papier	PU en fonction du cours	Recettes de papier par UPM
CAPFT	1 065		71 728 €
CAVF	677		42 770 €
CCCE	361		26 332 €
Ex-CC3F	304		20 927 €
SYDELON	2 407	67,20 €	161 757 €

Prix de rachat TTC moyen à la tonne

Pour mémoire les tonnages de papiers étaient :
 en 2016 : 3 524 tonnes soit 19,2 kg/hab ,
 en 2017 : 3 393 tonnes soit 18,2 kg/hab,
 en 2018 : 3 684 tonnes soit 19,8 kg/hab,
 en 2019 : 3 011 tonnes soit 16,1 kg/hab.

En 2020, le ratio n'est plus que de 12,82 kg/hab. Les tonnages et le ratio de papiers collectés ont donc poursuivi leur baisse de 20%.

Recette moyenne sur le PAPIER				
2016	2017	2018	2019	2020
96 €	100 €	91 €	133 €	67 €
1,84 €	1,82 €	1,80 €	2,13 €	0,86 €

Avec le numérique et la crise sanitaire, les tonnages de papiers ont baissé à l'échelle mondiale. Les cours du papier ont commencé leur chute fin 2019.

La collecte des cartons des professionnels de la CAPFT a été fortement impactée par la crise sanitaire en 2020. L'activité économique ayant été ralentie, la collecte de cartons a considérablement diminué.

La demande ayant fortement diminuée, le cours pour la reprise des cartons a chuté.

Recette moyenne sur le CARTON				
2016	2017	2018	2019	2020
66 €	66 €	55 €	42 €	7 €

Rachat des cartons par PAPREC			
	Tonnage Cartons	PU en fonction du cours	Recettes de cartons
CAPFT	228		1 656 €
CAVF	-		
CCCE	-		
Ex-CC3F	-		
SYDELON	228	7,28 €	1 656 €

Prix de rachat moyen à la tonne

C Le verre

Transport et traitement du Verre par MINERIS				
	Tonnage transporté et traité	PU (€/HT/T)	Coût du Transport et du Traitement HT	Coût Transport et Traitement TTC
CAPFT	2 476	48,00 €	118 867 €	130 754 €
CAVF	1 911	48,00 €	91 749 €	100 924 €
CCCE	1 021	48,00 €	49 027 €	53 930 €
Ex-CC3F	583	48,00 €	28 000 €	30 800 €
SYDELON	5 993	48,00 €	287 643 €	316 408 €

Prix moyen pour le VERRE

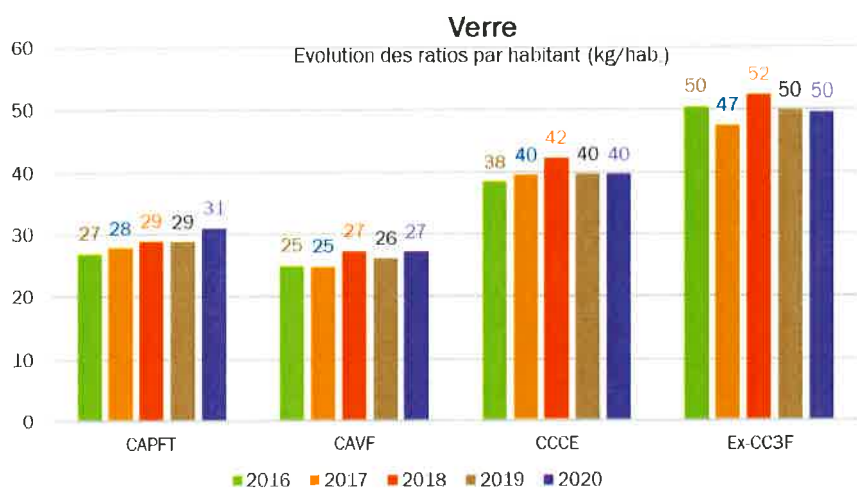
Transport + Traitement

2016	2017	2018	2019	2020	
63 €	63 €	65,1 €	67,0 €	52,8 €	TTC à la tonne
2,0 €	2,0 €	2,1 €	2,1 €	1,7 €	TTC à l'habitant

Les coûts de transport et traitement du verre ont baissé suite au renouvellement du marché au 1^{er} janvier 2020 bien que ce soit le même prestataire.

Auparavant, il n'y avait qu'un seul candidat pour ces prestations mais cette fois, nous avons reçu 2 offres : nous avons ainsi pu obtenir de meilleurs tarifs.

VERRE	Ratios 2016 kg/hab.	Ratios 2017 kg/hab.	Ratios 2018 kg/hab.	Ratios 2019 kg/hab.	Ratios 2020 kg/hab.
CAPFT	27	28	29	29	31
CAVF	25	25	27	26	27
CCCE	38	40	42	40	40
Ex-CC3F	50	47	52	50	50
SYDELON	29	29	32	31	32



Les tonnages en verre sont stables sur l'ensemble du territoire avec une légère hausse sur les communautés d'agglomération.

Cette augmentation peut être corrélée avec le passage aux extensions de consignes de tri qui ont un effet d'entraînement sur le geste de tri de tous les flux.

D Les déchèteries

Pour information, les bennes mises à disposition dans les communes sont incluses dans les marchés des déchèteries pour leur location, évacuation et traitement.

1) Le marché pour la mise à disposition des bennes et leur évacuation

	Transport et mise à disposition des bennes par CITRAVAL				
	Coût de la location HT	Nombre de rotations de bennes tous flux confondus	Coût des rotations de bennes tous flux confondus HT	Coût total du Transport HT	Coût total du Transport TTC
CAPFT	43 956,00 €	5 379	495 070,55 €	539 027 €	592 929 €
CAVF	25 452,11 €	3 762	405 865,73 €	431 318 €	474 450 €
CCCE	1 316,35 €	2 625	219 388,91 €	220 705 €	242 776 €
Ex-CC3F	11 854,58 €	1 261	142 470,97 €	154 326 €	169 758 €
SYDELON	82 579,04 €	13 027	1 262 796,15 €	1 345 375 €	1 479 913 €

Prix moyen pour une rotation

2016	2017	2018	2019	2020
82 €	86 €	86 €	88 €	107 € TTC la rotation

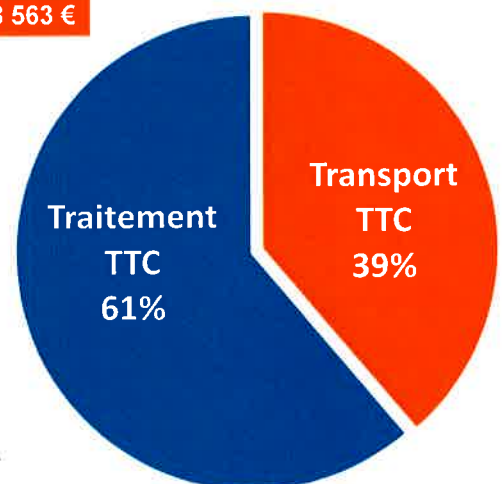
A noter que le coût des rotations est variable en fonction de chaque déchèterie et de chaque flux par rapport à son éloignement des lieux de traitement.

2) Transport et traitement des flux des 11 déchèteries

	Transport TTC	Traitement TTC	Recettes	Coût total TTC
CAPFT	592 929 €	777 917 €	- 71 154 €	1 299 692 €
CAVF	433 721 €	959 193 €	- 52 320 €	1 340 595 €
CCCE	282 992 €	339 375 €	- 40 303 €	582 064 €
Ex-CC3F	169 233 €	255 869 €	- 18 889 €	406 212 €
SYDELON	1 478 875 €	2 332 354 €	- 182 665 €	3 628 563 €

Voir détail en Annexe 3 page 43.

Il est précisé que sur les 282 992 € de la CCCE, 49 200 € sont versés à la CCCE pour l'évacuation du tout-venant de la déchèterie d'Hettange-Grande par leur véhicule et leur agent.



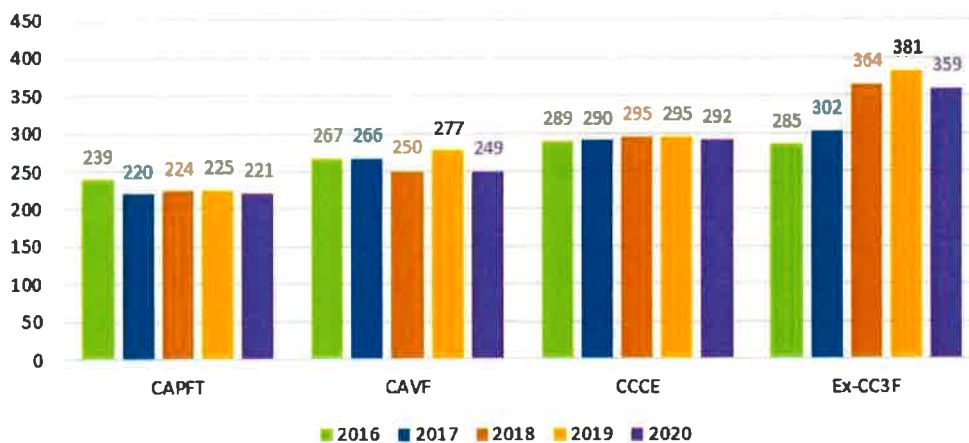
Prix moyen pour les DECHETERIES Transport + Traitement

2016	2017	2018	2019	2020	
52 €	57 €	59 €	67 €	77 €	TTC à la tonne
13 €	14 €	16 €	18 €	19 €	<i>TTC à l'habitant</i>

2) Transport et traitement des flux des 11 déchèteries

Déchèteries	Ratios 2016 kg/hab.	Ratios 2017 kg/hab.	Ratios 2018 kg/hab.	Ratios 2019 kg/hab.	Ratios 2020 kg/hab.
CAPFT	239	220	224	225	221
CAVF	267	266	250	277	249
CCCE	289	290	295	295	292
Ex-CC3F	285	302	364	381	359
SYDELON	259	252	252	264	250

Déchèteries
Evolution des ratios par habitant (kg/hab.)



Les ratios collectés en déchèteries ont légèrement baissé.

Cette baisse s'explique par la fermeture des déchèteries durant la crise sanitaire au printemps.

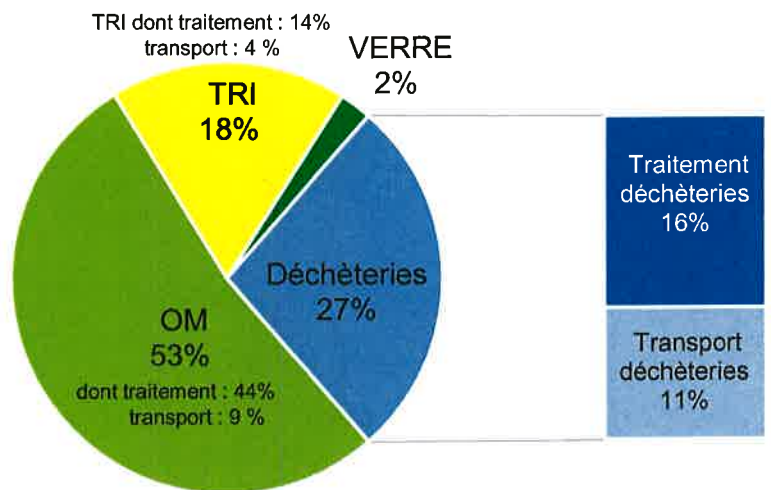
E Synthèse des tonnages transportés et traités

1) Répartition des tonnages par filière

Tonnages		2016	2017	2018	2019	2020
OM	ISDND (enfouissement)	47 730	47 089	45 041	44 642	39 410
	UVE (incinération)	5 063	5 188	5 421	5 028	10 061
	TMB (Tri-Mécano-Biologique)	1 745	1 851	2 264	2 031	2 884
Recyclables	Multimatériaux	6 618	6 665	7 025	7 678	7 732
	Emballages	1 183	1 238	1 239	1 435	1 486
	JRM	1 466	1 545	1 554	1 119	1 149
Cartons des professionnels		191	189	235	228	228
Verre		5 346	5 485	5 876	6 069	5 993
Tout-venant	ISDND	12 930	13 895	14 841	15 467	15 016
Ferraille		1 283	1 271	1 414	1 500	1 428
Bois		5 662	5 613	6 305	6 834	7 186
Cartons déchèteries		754	763	971	1 052	1 130
DMS		304	297	327	332	342
Gravats		9 342	9 883	12 570	11 217	10 614
Batteries		2,77	0,61	1,48	4,43	-
Déchets verts		12 012	10 727	13 395	12 921	11 179
Déchèterie Yutz *		5 278	4 432	inclus aux T	inclus aux T	/
TOTAL SYDELON		116 910	116 132	118 478	117 559	115 837
	Part valorisée	48%	47%	49%	49%	53%

2) Répartition des coûts par flux

SYDELON		Coût global TTC en 2020
	OM	7 027 298 €
	TRI	2 364 177 €
	VERRE	316 408 €
Déchèteries	Traitement déchèteries	2 149 688 €
	Transport déchèteries	1 478 875 €
TOTAL		13 336 446 €



CHAPITRE 3

PERSPECTIVES

A Les études et les projets

En 2012, le SYDELON a lancé une première étude visant l'identification de solutions alternatives à l'enfouissement des déchets ménagers et assimilés.

L'étude a permis de proposer 3 scénarii dont la création d'un Tri Mécano Biologique (TMB) sur le territoire.

Cependant, au regard des prescriptions du Grenelle, de la Loi de Transition Energétique mais aussi des coûts d'investissement très élevés pour une valorisation moyenne, la proposition de construire un TMB n'a pas été retenue.

Les élus ont donc décidé de relancer une étude complémentaire en 2016.

Le cabinet d'étude EODD, retenu pour réfléchir à divers scénarii a présenté son rapport d'analyse le 20 septembre 2017.

A l'issue de cette présentation, les membres du comité syndical ont souhaité avoir un chiffrage précis des projets et sous-projets avant de choisir un des deux scénarii.

Le 13 décembre 2017, un nouveau Comité syndical s'est réuni au cours duquel les membres du comité syndical ont choisi d'étudier le scénario 2 qui fera l'objet de plusieurs études de faisabilité.

En 2018 ont été lancées 2 études de faisabilité :

- une étude de faisabilité d'un centre de tri,
- une étude de faisabilité d'un centre de transfert unique,

L'étude de faisabilité a été réalisée en 2019.

Compte tenu de la crise sanitaire et du changement de gouvernance qui n'a pu être effective que le 23 septembre 2020, les projet ont été reportés d'un an.

1) un centre de tri

Ce projet de création d'un centre de tri sur le territoire du Nord Mosellan a pour particularité la collaboration avec des EPCI ou syndicats voisins dans la mesure où le seul tonnage du SYDELON (9500 tonnes) ne suffit pas à atteindre la taille critique justifiant la création d'un centre de tri.

La modernisation des centres de tri des déchets est un préalable indispensable à l'extension des consignes de tri des plastiques.

Une étude ADEME de 2014 met en garde contre une simple adaptation du parc actuel des centres de tri qui entraînerait une hausse des coûts sans parvenir aux objectifs recherchés.

Cette étude préconise plutôt la disparition des unités de moins de 10 000 tonnes et le regroupement des tonnages sur des installations de grande taille. Il est donc indispensable de massifier les flux pour amortir l'investissement dans des technologies de pointes dans le domaine du tri tout en diminuant les coûts.

Le SYDELON, ne possédant pas d'unité de traitement et ayant été initialement créé afin de trouver une solution alternative à l'enfouissement, s'est rapproché des structures de traitements sur le territoire mosellan en septembre 2017.



Le syndicat a donc préconisé une stratégie reposant sur la complémentarité et la saturation des équipements existants, avec la création d'un centre de tri de grande capacité permettant ainsi à ses voisins de faire l'économie d'un investissement pour la modernisation de leur centre de tri.

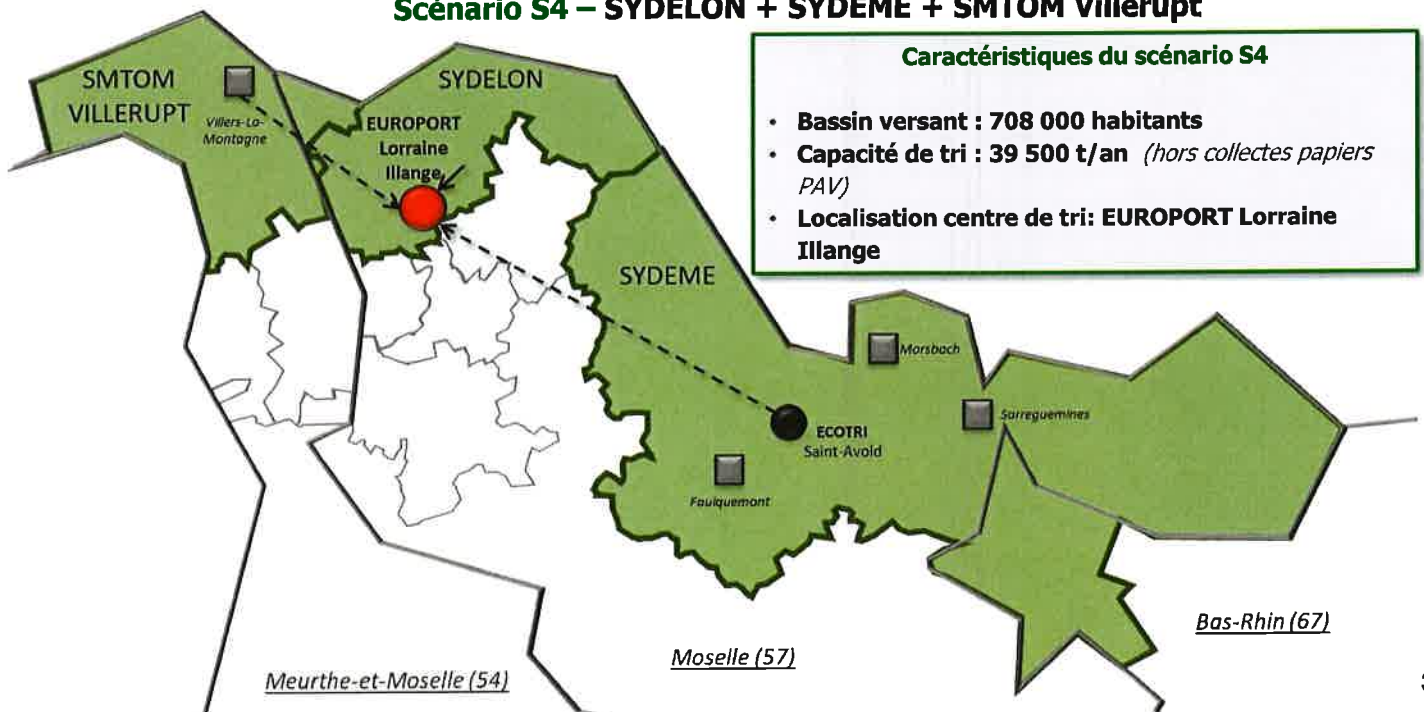
L'apport des recyclables des voisins serait compensé par un échange d'ordures ménagères ou de biodéchets qui viendrait saturer leurs unités de traitement existantes.

La phase 3 relative à l'élaboration finale du projet devait être présentée le 5 février 2019, or le SYDELON a dû mettre en « veille » le projet, le temps pour les 3 structures de s'accorder sur une stratégie commune.

L'année 2019 devait être une année de discussions et de négociations en vue de voir émerger le projet avant mars 2020. Or le changement de gouvernance du SYDEME est venu bouleverser le calendrier initial. Ces derniers nous ont demandé d'attendre les élections municipales.

Compte tenu de la crise sanitaire et du changement de gouvernance qui n'a pu être effective que le 23 septembre 2020, le projet a été reporté d'un an. Les démarches d'acquisition du terrain et le démarrage du projet sont prévues en 2021.

Scénario S4 – SYDELON + SYDEME + SMTOM Villerupt



2) un centre de transfert

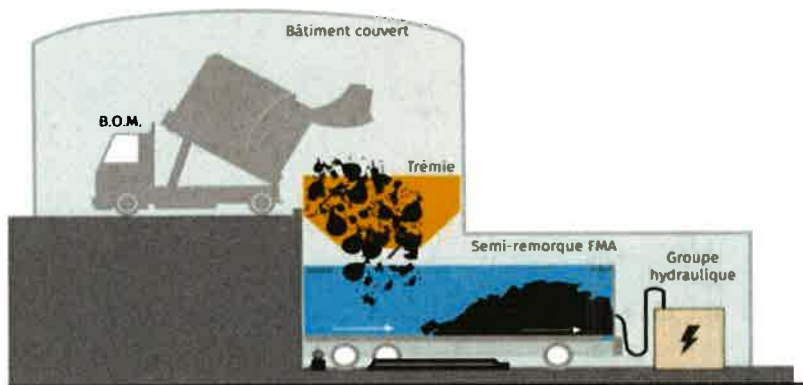
Le cabinet d'étude EODD a présenté son rapport d'analyse le 20 septembre 2017, dans lequel la problématique du transfert des ordures ménagères a été étudiée. Aussi, le cabinet a proposé la création de 3 centres de transfert, en considérant comme hypothèse de travail de ne pas tenir compte des 2 sites de transferts existants de Manom et Lorval.

Lors du comité syndical du 13 décembre 2017, les élus ont décidé de réfléchir à la faisabilité d'un centre de transfert ordures ménagères unique pour le territoire du SYDELON, d'une capacité de 50 000 tonnes.

Suite à une consultation, le bureau d'études TRIDENT Services a été retenu pour nous accompagner dans cette réflexion.

Lors du comité de pilotage du 1^{er} juillet 2019, suite à la présentation du diagnostic (phase 1), les 4 EPCI membres devaient se prononcer sur le type de transfert à étudier en phase 2.

Le vidage gravitaire en semi - remorques en transfert en FMA (Fonds Mouvants Alternatifs) a été retenu.



Le 7 octobre 2019, le comité de pilotage s'est réuni pour assister au rendu de la phase 2 comprenant :

- Les modes de construction et d'exploitation,
- Le fonctionnement et le schéma du site,
- Les montants estimatifs des investissements,
- Les coûts de transit,
- Le planning prévisionnel.

A l'issue de cette réunion, le comité de pilotage a émis les avis suivants :

- La poursuite du projet de construction d'un centre de transfert unique,
- Le mode de construction : un marché de maîtrise d'œuvre + marchés publics de travaux
- Le mode gestion : un marché d'exploitation et un marché de transport.

Compte tenu de la crise sanitaire et du changement de gouvernance qui n'a pu être effective que le 23 septembre 2020, le projet a été reporté d'un an. Les démarches d'acquisition du terrain et le démarrage du projet sont prévues en 2021.

3) la construction ou l'implantation d'une recyclerie

Cette étude n'a pas été lancée en 2018 comme initialement prévue mais lors du premier semestre 2019.

Fin 2018, les 4 EPCI membres avaient été sollicités afin de proposer des sites potentiels pour le projet.

Suite à une consultation, le bureau d'études AUXILIA a été retenu pour nous accompagner dans cette réflexion.

Une visite de la Recyclerie EMMAÜS à Peltre a été organisée le 20 juin 2019 pour les membres du comité technique et de comité de pilotage.

Lors du comité de pilotage du 1^{er} juillet 2019, le diagnostic (phase1) met en évidence :

- un potentiel d'environ 2 800 tonnes d'objets susceptibles d'alimenter une recyclerie sur le territoire du SYDELON,
- des acteurs susceptibles de s'investir dans le projet.

Dans le cadre de l'étude, un atelier des acteurs locaux intéressés par le projet est organisé le 9 septembre dans les locaux du SYDELON. Cette rencontre a permis de leur présenter le diagnostic et recueillir leurs attentes.

En parallèle, les propositions de lieux ont été étudiées.

La phase 2 de l'étude a été présentée en comité de pilotage le 20 novembre 2019 et a permis d'aboutir à une présentation en séance plénière

Le 11 décembre 2019, le comité syndical a :

- validé le choix du site de SPIE TRINDEL à Uckange pour l'implantation d'une recyclerie.
- choisi le scénario 2 quant à l'implication du SYDELON qui correspond à la mise à disposition des locaux à titre gracieux et l'achat du gros matériel à hauteur de 150 000 €.
- autorisé le lancement de l'Appel à Manifestation d'Intérêt auprès des acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire sur la base du site et du scénario choisi.

Ces choix ont permis la rédaction d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) qui a été publié le 19 décembre 2020 pour une réponse des candidats au plus tard 14 février 2021.

En 2021, le SYDELON est entré dans la phase 3, il conviendra de :

- choisir le candidat suite au lancement de l'AMI,
- débiter les démarches d'acquisition du terrain,
- se positionner sur le mode de gestion de la structure.

Compte tenu de la crise sanitaire et du changement de gouvernance qui n'a pu être effective que le 23 septembre 2020, le projet a été reporté d'un an. Les démarches d'acquisition du terrain et le démarrage du projet sont prévues en 2021.



Site de SPIE TRINDEL à Uckange

B Le programme local de Prévention

Compte tenu de la crise sanitaire et du changement de gouvernance au SYDELON et au sein de ses adhérents, aucune action de prévention n'a été réalisée en 2020.

ANNEXE 1 – Indicateurs financiers des Ordures Ménagères par EPCI

Coût du Traitement Ordures Ménagères par SUEZ RV						
	Tonnage traité	PU (€HT/T)	Coût du Traitement HT	Coût T3AP HT	Coût Traitement HT	Coût Traitement TTC
CAPFT	26 457	85,00	2 248 857 €	427 018 €	2 675 875 €	2 943 463 €
CAVF	17 948	85,00	1 525 563 €	289 677 €	1 815 240 €	1 996 765 €
CCCE	6 598	85,00	560 856 €	106 497 €	667 352 €	734 087 €
Ex-CC3F	1 353	85,00	114 968 €	21 830 €	136 798 €	150 478 €
SYDELON	52 356	85,00	4 450 243 €	845 023 €	5 295 266 €	5 824 792 €

Coût du Transfert Ordures Ménagères par SUEZ RV								
	Coût transfert à Fameck			Coût transfert à Manom			Coût Transfert	
	Tonnage via Fameck	PU (€HT/T)	Coût transfert à Fameck	Tonnage via Manom	PU (€HT/T)	Coût transfert à Manom	Coût total HT	Coût total TTC
CAPFT	96	26,10 €	2 516 €	25 741	13,58 €	348 263 €	480 779 €	528 857 €
CAVF	17 936	26,10 €	468 123 €	12	13,58 €	224 €	468 347 €	515 182 €
CCCE	-	26,10 €	- €	6 402	13,58 €	118 944 €	118 944 €	130 838 €
Ex-CC3F	-	26,10 €	- €	1 353	13,58 €	25 131 €	25 131 €	27 644 €
SYDELON	18 032	26,10 €	470 639 €	33 507	13,58 €	€22 562 €	1 093 201 €	1 202 521 €

ANNEXE 2 – Indicateurs financiers des Recyclables par EPCI (Page 1/2)

Le mode de collecte étant différent selon les EPCI, des tarifs de tri sont pratiqués en fonction du type de flux collectés :

- Multimatériaux (Emballages + JRM*),
- Emballages,
- Journaux Revues Magazines (JRM*),
- Cartons des professionnels.

Transfert Recyclables hors verre par SUEZ RV								
Coût transfert Multimatériaux et Emballages			Coût transfert JRM* et cartons			Coût Transfert		
	Tonnage Multimatériaux et Emballages via Fameck	PU (€HT/T)	Coût transfert à Fameck	Tonnes JRM* et cartons via Fameck	PU (€HT/T)	Coût transfert Fameck	Coût total HT	Coût total TTC
CAPFT	3 523	42,79 €	150 757 €	719	39,74 €	28 591 €	179 348 €	197 283 €
CAVF	4 155	42,79 €	177 806 €	-	39,74 €	- €	177 806 €	195 586 €
CCCE	978	49,50 €	48 406 €	366	39,74 €	14 556 €	62 962 €	69 259 €
Ex-CC3F	508	49,50 €	25 139 €	291	39,74 €	11 578 €	36 717 €	40 389 €
SYDELON	9 164	42,79 €	402 108 €	1 377	39,74 €	54 725 €	456 833 €	502 516 €

*JRM : Journaux Revues Magazines

ANNEXE 2 – Indicateurs financiers des Recyclables par EPCI (Page 2/2)

Tri des Recyclables hors verre par PAPREC à Dieulouard									
Coût du tri des Multimatériaux ECT			Coût du tri des Emballages (ECT à partir 09/20)			Coût du tri des JRM			
Tonnes Multimatériaux traitées	PU (€HT/T)	Coût du Tri HT	Tonnes Emballages traitées	PU (€HT/T)	Coût du Tri HT	Tonnes JRM traitées	PU (€HT/T)	Coût du Tri HT	
CAPFT	3 523	174,00 €	613 033 €	-	194,00 €	- €	492	25,00 €	12 296 €
CAVF	4 209	174,00 €	732 352 €	-	194,00 €	- €	-	25,00 €	- €
CCCE	-	174,00 €	- €	362	194,00 €	70 257 €	366	25,00 €	9 157 €
Ex-CC3F	-	174,00 €	- €	192	194,00 €	37 174 €	291	25,00 €	7 284 €
SYDELON	7 732	174,00 €	1 345 385 €	554	194,00 €	107 431 €	1 149	25,00 €	28 737 €

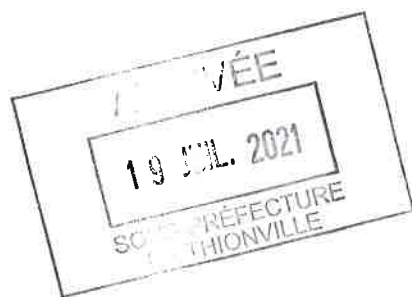
Coût du tri des cartons			Coût des refus de tri >20%			Coût des caractérisations		
Tonnes Cartons traitées	PU (€HT/T)	Coût du Tri HT	Tonnes Refus >20% traitées	PU (€HT/T)	Coût du Traitement HT	Caractérisations	PU (€HT/ caractérisation)	Coût du Traitement HT
CAPFT	228	60,00 €	13 657 €	-	120,00 €	-	150,00 €	- €
CAVF	-	60,00 €	- €	261,1	120,00 €	31 336 €	-	150,00 €
CCCE	-	60,00 €	- €	10,9	120,00 €	1 307 €	9	150,00 €
Ex-CC3F	-	60,00 €	- €	-	120,00 €	- €	7	150,00 €
SYDELON	228	60,00 €	13 657 €	272,0	120,00 €	32 642 €	16	150,00 €

Coût du tri des Emballages (avant ECT)			
Tonnes Emballages traitées	PU (€HT/T)	Coût du Tri HT	
CCCE	616	174,00 €	107 141 €
Ex-CC3F	316	174,00 €	55 026 €
SYDELON	932	- €	162 166 €

ANNEXE 3 – Indicateurs financiers des déchèteries par EPCI

Traitement des 8 flux collectés en déchèteries								
Tout-venant par SUEZ RV NORD EST			Ferraille par DERICHEBOURG			Bois par CITRAVAL		
Tonnes de Tout-venant	PU <u>TGAP incluse</u> (€HT/T)	Coût du Traitement HT	Tonnes de Ferraille	Rachat de la ferraille en fonction du cours - Recettes -	Tonnes de bois	PU (€HT/T)	Coût du Traitement HT	
CAPFT	4 903	103,00 €	504 966 €	553	- 59 397 €	2 742	29,00 €	79 510 €
CAVF	6 619	103,00 €	681 715 €	413	- 44 423 €	2 285	29,00 €	66 253 €
CCCE	1 924	103,00 €	198 141 €	324	- 34 067 €	1 308	29,00 €	37 924 €
Ex-CC3F	1 571	103,00 €	161 788 €	138	- 14 342 €	852	29,00 €	24 720 €
SYDELON	15 016	103,00 €	1 546 610 €	1 428	- 152 229 €	7 186	29,00 €	208 408 €

Traitement des 8 flux collectés en déchèteries										
Carton par CITRAVAL		DDS par CEDILOR		Gravats par REMONDIS			Compostage des Végétaux par SUEZ			
Tonnes de cartons	Rachat en fonction du cours - Recettes -	Tonnes de DDS	Coût du Traitement HT	Tonnes de gravats	PU (€HT/T)	Coût du Traitement HT	Tonnes de végétaux	PU (€HT/T)	Coût du Traitement HT	
CAPFT	424	- 11 756 €	88	48 173 €	3 877	3,50 €	13 568 €	5 082	12,00 €	60 980 €
CAVF	335	- 7 897 €	122	67 459 €	4 215	3,50 €	14 751 €	3 485	12,00 €	41 816 €
CCCE	211	- 6 236 €	78	42 967 €	1 730	3,50 €	6 056 €	1 953	12,00 €	23 435 €
Ex-CC3F	160	- 4 548 €	54	35 414 €	792	3,50 €	2 773 €	659	12,00 €	7 913 €
SYDELON	1 130	- 30 437 €	342	194 012 €	10 614	3,50 €	37 147 €	11 179	12,00 €	134 144 €



Lexique

CAPFT : Communauté d'Agglomération de Portes de France Thionville

CAVF : Communauté d'Agglomération du Val de Fensch

CCCE : Communauté de Communes de Cattenom et Environs

CCB3F : Communauté de Communes du Bouzonvillois 3 Frontières

DDS : Déchets Diffus Spéciaux

DEEE : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques

FMA : Fonds Mouvants Alternatifs

ISDND : Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux = Site d'Enfouissement des déchets

JRM : Journaux Revues Magazines

OM : Ordures Ménagères

PAV : Point d'Apport Volontaire

PAP : Porte A Porte

SMTOM : Syndicat Mixte de Traitement des Ordures Ménagères de Villers-la-Montagne

SYDEME : Syndicat Mixte de Transport et de Traitement des Déchets Ménagers de Moselle-Est

TEOMi : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères avec une part incitative

TMB : Tri-Mécano-Biologique = traitement des ordures ménagères par étapes mécaniques et biologiques (compostage)

UVE : Unité de Valorisation Energétique = Incinérateur